

LÉGENDE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation 1 A [COS 0,3/CMU 0,6]
- Zones d'habitation 1 B [COS 0,4/CMU 0,8]
- Zones d'habitation 2 [COS 0,6/CMU 1,0]
- Zones d'habitation 2 bis

Zones mixtes

- Zones mixtes à caractère central [COS 1,0/CMU 3,0]
- Zones mixtes à caractère urbain [COS 0,6/CMU 1,6]
- Zones mixtes à caractère urbain A [COS 0,6/CMU 1,6]
- Zones mixtes à caractère urbain B [COS 0,6/CMU 1,2]
- Zones mixtes à caractère rural [COS 0,6/CMU 1,2]
- Zones de bâtiments et d'équipements publics [COS 0,2]
- Zones d'activités économiques [COS 0,8/CMU 1,6]
- Zones de loisirs avec séjour [COS 0,4/CMU 0,9]

Zones destinées à rester libres

- Zones agricoles
- Zones forestières
- Zones de parc
- Zones d'isolement et de transition

Zones superposées

- Zones d'aménagement différencié
- Zones soumises à un plan directeur
- Zones de secteurs sauvegardés ou zones protégées
- Zones d'extraction
- Zones soumises à l'obligation d'établir un plan d'aménagement particulier
- Délimitation des plans d'aménagement particulier (avec numéro de référence)

Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives (à titre indicatif)

- Espaces et couloirs d'intérêt écologique et paysager
- Sites archéologiques
- Sites archéologiques ponctuels
- Sites et monuments et ensembles classés
- Zones inondables imposées par voie de règlement grand-ducal

Zones de protection des captages d'eau souterraine

- Zone I
- Zone II
- Zone III

Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructures techniques (à titre indicatif)

- Gare
- Arrêt Autobus
- Barrage
- Source captée
- Réservoir d'eau
- Station d'épuration
- Station de transformation
- Station de base pour réseaux publics de communications mobiles

Réseaux de circulation (à titre indicatif)

- Routes nationales (RN)
- Chemin repris (CR)
- Projets routiers
- Lignes ferroviaires
- Pistes cyclables

Réseaux d'infrastructures techniques (à titre indicatif)

- Canaux d'eau
- Couloirs de canalisation
- Lignes à haute tension (60 KV / 150 KV)
- Gazoducs

Zones destinées à des infrastructures collectives

- Aires de stationnement

Éléments du fond du plan

- Parcelles
- Bâtiments

Limites administratives

- Limite communale
- Limite de section

Autres objets topographiques

- Bâtiments complétés (en figure pass sur le plan du cadastre actuel)

Éléments du réseaux de circulation

- Chemin
- Pont

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES à l'aménagement du territoire

- grands ensembles paysagers
- couvertures vertes

Zones définies en fonction du règlement grand-ducal du 3 mars 2011 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune (Zones potentiellement adaptées sur base du PCN - version 2013).
 Modification de la zone d'occupation (Zones & Buissons)

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

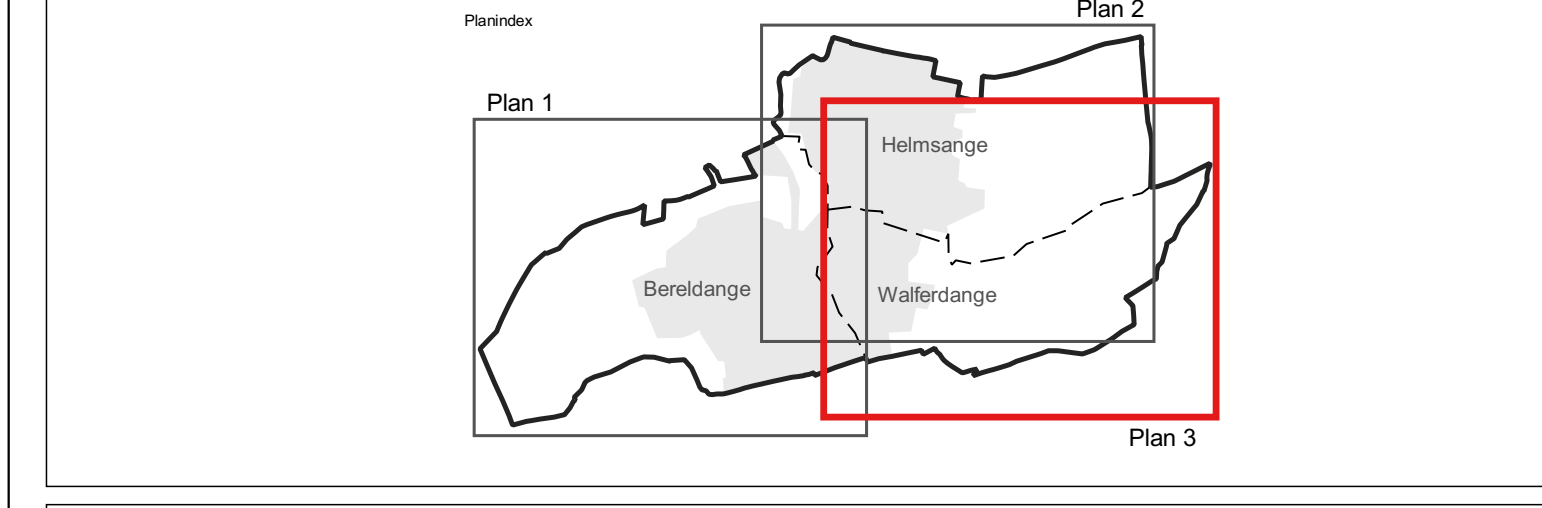
Dénomination de la ou des zones	COS	min.	CUS	max.	DL	min.
Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	COS	min.	CUS	max.	DL	min.

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone de servitude "couloir pour projets de mobilité douce"

LISTE DES ZONES DES PLANS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER

Nr.	Nom descriptif	Quartier / Section	Rue	Date de l'admission ministérielle	Réf. Nr.
01	"Hinter dem Holz"	Bérelange	Rue de la Paix	20. novembre 1987	7888
02	"In den Eibenstrachen"	Bérelange	Rue P. Kéyer, rue A. Weh, Eibenstrachen	01. septembre 1989	8488
03	"Bei der Muehle" et "Im Stanger"	Helmsange	Rue de la Libertation	12. décembre 1990	8591
04	"Im Geleintzer"	Bérelange	Ch. A. Maybach	13. juillet 1993	9082
05	"Auf der Thorn"	Helmsange	Rue de Fabritz, rue P. Elvinger, rue G. Peltzer, Frische Pull	16. juillet 1993	9411
06	"Redessement de la Place 36 du lotissement 'Auf der Thorn'"	Helmsange	Rue P. Elvinger	13. septembre 1995	10761
07	"Über dem Geesfeld" (Phase 1)	Wallerdange	Iwer dem Geesfeld	19. août 1997	10130
08	"Lettsement en 4 lots"	Bérelange	L'angle de la rue des Roses de la rue de la Forêt	02. janvier 1998	11455
09	"Im Grund"	Wallerdange	Rue de la Montagne	30. juillet 1998	11589 - 11C
10	"Auf der Hoelt"	Wallerdange	Op dem Aeson	18. juin 2001	12008 - 11C
11	"Rue Mercatoris 82-84"	Helmsange	Rue Mercatoris	30. mai 2005	14645 - 11C
12	"Im Schadder"	Bérelange	Rue de la Forêt, Am Grov	18. février 2002	12612
13	"Nahelie à Wallerdange"	Helmsange	Routte de Daxvorn	20. juillet 2004	14155 - 11C
14	"Ancien garage Bouquet"	Bérelange	Routte de Luxembourg	28. juillet 2004	13092 - 11C
15	"Im Loch"	Helmsange	Rue Prince Henri	04. janvier 2005	14418 - 11C
16	"Mullerstrass"	Helmsange	Milwee	12. juillet 2005	14593 - 11C
17	"Rue Jean Schack"	Helmsange	Rue Jean Schack	31. mai 2005	14633 - 11C
18	"Norch Bou" (Phase 1)	Bérelange	Rue des Roses	17. juillet 2006	14614 - 11C



Plan d'aménagement général Ref. n°: 11C/002/2008	30.07.2010
Approbation du Ministère de l'Intérieur	17.12.2009
Approbation du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	
a = architecture - aménagement s.a.	
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES	
Modification ponctuelle Ref. n°: 11C/005/2022	07.06.2022
Séance du Conseil Communal	07.12.2022
Avis de la Commission d'aménagement	
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministère ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	

CConcept Conseil CCommunication
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

Administration communale de Wallerdange

Objet: Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général

Plan: PNC version coordonnée - Localité de Wallerdange

Modifications	de	Date	Indice

Échelle: 1 / 2 500

Date: 2020 04 01

Plan n°: 2050 04 01

Web: VC

Date: 01.03.2023

Rédacteur: P. Mazza

Conseiller: C. Roba

U. Truffner

CCOS 8.11
 11724 Helmsange
 Tél. +352 94 04 12
 Fax +352 94 04 17
 Mail: info@ccos.lu

Chaque révision amène et entraîne les plans précédents. Ce plan ne peut être imprimé et/ou être transmis sans la version précédente. Ce plan ne peut être révisé, ni être imprimé et/ou être transmis sans la version précédente.

